



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-24-0578 du 26/01/2024

Arrêté du 22 décembre 2023

ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE 1^{ÈRE} CATÉGORIE D'UN ADMINISTRATEUR DE L'ÉTAT DU 2^{ÈME} GRADE

Délégation encadrement supérieur et Talents

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte détachement d'un administrateur de l'État du 2^{ème} grade dans l'emploi de chef de service comptable de 1^{re} catégorie.

Date d'application: 01/01/2024

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE 1^{ÈRE} CATÉGORIE D'UN ADMINISTRATEUR DE L'ÉTAT DU 2^{ÈME} GRADE......3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE 1ÈRE CATÉGORIE D'UN ADMINISTRATEUR DE L'ÉTAT DU 2ÈME GRADE





Liberté Égalité Fraternité

ARRÊTÉ

portant détachement dans l'emploi de chef de service comptable de 1^{re} catégorie d'un administrateur de l'État du deuxième grade

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE, CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006 modifié relatif aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-991 du 26 août 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration (administrateurs de l'État);

Vu l'arrêté du 11 juillet 2023 portant détachement d'un administrateur des Finances publiques dans l'emploi de chef de service comptable de 1ère catégorie ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2023 relatif au classement de postes comptables et d'emplois de chef de service comptable à la Direction générale des Finances publiques.

ARRÊTE:

Article premier

M. Benoît GAUTIER, administrateur de l'État du 2ème grade, 11ème échelon, détaché dans l'emploi de chef de service comptable de 1ère catégorie et affecté en qualité de responsable de la trésorerie de Metz municipale (Moselle), reste détaché dans l'emploi de chef de service comptable de 1ère catégorie et est affecté en qualité de responsable du service de gestion comptable de Metz (Moselle), à compter du 1er janvier 2024.

Article 2

L'intéressé dispose d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du code de justice administratif, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente, qui peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <u>www.telerecours.fr</u>.

Article 3

Le Directeur général des Finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 22 DÉCEMBRE 2023 POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION L'ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT DU 2^{ÈME} GRADE DÉLÉGUÉE ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET TALENTS

VÉRONIQUE BONCHE-ALQUIER

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel ISSN 2268-0756